Édition de Reims

1,40 € - Vendredi 31 mars 2023 - N° 25081

Reims

IMMERSION DANS LE SERVICE D'INTÉGRATION DES ÉTRANGERS

PAGES 12 ET 13

lunion.fr

L'union

Médias

L'union-L'Ardennais primé pour "Check ton info" lancé auprès des jeunes

PAGE 8

Environnement

Particuliers, entreprises, agriculteurs... Tous concernés par le plan eau

PAGE 36

Reportage en Belgique

L'AIDE À MOURIR

SOCIÉTÉ

Pour intégrer les étrangers

REIMS Alors que le gouvernement porte un projet de loi « pour contrôler l'immigration et améliorer l'intégration », voyons comment ces sujets sont déjà traités par l'administration à Reims.

L'ESSENTIEL

- **Le gouvernement** a un projet de loi « pour contrôler l'immigration et améliorer l'intégration ».
- **Ces problématiques** sont traitées, depuis 1945, sous diverses appellations, par ce qui est aujourd'hui l'OFII (Office français de l'immigration et l'intégration).
- **Ce service** dispose d'une antenne dans les murs de la sous-préfecture de Reims. Il intervient dans trois champs d'action distincts : l'asile, l'intégration, et le retour volontaire.

ANTOINE PARDESSUS

Ahmad a 21 ans. Il pourrait travailler comme coiffeur, mais en parallèle, il suit des études d'ingénieur civil. Le destin l'a fait naître en Afghanistan, mais aujourd'hui, c'est en France que ce garçon aux cheveux noir corbeau veut faire sa vie.

Pour officialiser ce désir, Ahmad a dû dernièrement sonner à une porte située sur le côté de la sous-préfecture de Reims, près de laquelle est fixé un petit panneau, sur lequel quatre lettres se détachent : OFII, pour Office français de l'immigration et de l'intégration.

> *"En signant ce contrat, la personne s'engage à suivre des cours de français et à participer à quatre jours de formation civique"*
> Guillaume Germain

À l'intérieur, assis devant une sorte de guichet encadrant le visage d'une agente, notre jeune étranger a été invité à signer le document prévu pour les cas de ce genre, le CIR, ou contrat d'intégration républicaine.

« *Ce document est destiné à tout public étranger primo-arrivant ayant vocation à rester durablement* », explique le patron des lieux par intérim, Guillaume Germain, qui nous reçoit dans l'un des bureaux rénovés inaugurés il y a un an. « *Il traduit une de nos trois missions, l'intégration. En signant ce contrat, la personne s'engage à suivre des cours de français, 200 à 600 heures, et à participer à quatre jours de formation civique, elle a un an pour ça.* »

Les cours de français, précisons-le, ne sont prescrits en fait que si le niveau de la personne dans la connaissance de notre langue le justifie : quelques minutes avant de signer le fameux contrat, le postulant aura passé un test chargé d'évaluer ce niveau ; un test plutôt pointu, où l'intéressé peut par exemple avoir à rédiger une réclamation après avoir reçu une facture d'électricité exorbitante...

L'ASILE OU LE RETOUR

Si l'intégration constitue l'une des trois missions de l'OFII, c'est qu'il y en a deux autres : l'asile, et le retour volontaire. « *Pour l'ex-région Champagne-Ardenne*, explique Guillaume Germain, *la gestion de l'accueil des demandeurs d'asile se fait via deux plates-formes, physiques, pilotées par la Croix-Rouge, une à Reims, l'autre à Troyes. Le rôle de notre office, c'est de délivrer les conditions matérielles d'accueil de ces demandeurs, à savoir l'hébergement, et les ressources financières ; concernant l'hébergement, nous disposons d'un parc de plus de 3 000 places sur l'ancienne région ; et pour ce qui est des ressources financières, il s'agit d'attribuer l'ADA, allocation pour demandeur d'asile (voir les montants par ailleurs). L'année dernière, pour les quatre départements de Champagne-Ardenne, ce sont plus de 2 000 personnes (2 049) qui ont été reçues dans le cadre de la demande d'asile.* »

> **1 847**
> contrats d'intégration républicaine ont été signés pour l'ensemble de l'ex-Champagne-Ardenne en 2022.

La troisième mission, c'est donc le retour volontaire dans le pays d'origine, retour largement "accompagné" (voir aussi par ailleurs). « *Cela concerne toutes les personnes en situation irrégulière, déboutés de la demande d'asile, visas touristiques expirés, etc.* »

C'est dans ce cadre que l'on retrouve bien souvent les malheureux venus s'échouer sous les tentes de fortune dans le parc Saint-John-Perse. « *Je peux vous citer l'exemple d'un Géorgien en situation irrégulière qui se retrouvait dans ce campement, que nous allons accompagner pour son retour ; et en attendant, nous assurons sa mise à l'abri.* »

Partagé ainsi entre ses trois missions, auxquelles s'ajoute une quatrième, le service médical (lire par ailleurs), l'OFII doit s'adapter en permanence à des contextes nouveaux. Ainsi, il y a sept ou huit ans, c'étaient plutôt des Syriens que l'on voyait en nombre ; puis ce fut au tour des Afghans avec la reprise du pouvoir par les talibans ; et bien entendu, l'année dernière, l'office a vu arriver en masse les malheureux Ukrainiens chassés par la guerre : « *L'Union européenne a créé un statut spécial*, explique Guillaume Germain, *celui de la "protection temporaire" ; notre rôle est de leur délivrer la carte d'allocation pour demandeur d'asile.* » Ils ont été plus de 2 100 à la recevoir.

On le voit, ce qui se passe dans ces bureaux abrités par la sous-préfecture rémoise donne un reflet des vagues géopolitiques mondiales. ■

Recherche d'emploi et création d'entreprise

L'étranger invité à retourner dans sa patrie originelle dans le cadre du « retour volontaire » n'est toutefois pas renvoyé chez lui les mains vides. L'OFII peut l'aider à travers une aide financière, en vue de sa réinsertion dans son propre pays : « Le montant forfaitaire, détaille le directeur, est de 300 euros par personne pour les ressortissants de pays dispensés de visa pour entrer en France ou du Kosovo, et de 650 euros pour les ressortissants d'autres pays (extra-européens). En complément de cette aide au retour, les bénéficiaires peuvent solliciter une aide complémentaire à la réinsertion sociale (la prise en charge des frais de logement ou médicaux par exemple) ; une aide à la formation ou à la recherche d'emploi ; et même une aide à la création d'entreprise. Cette aide complémentaire peut varier de quelques centaines d'euros pour la réinsertion sociale à quelques milliers d'euros pour la création d'entreprise. » En 2022, 111 personnes ont ainsi été accompagnées dans leur retour volontaire, qui lui aussi à un moment fait l'objet d'un engagement signé.

Les candidats à l'intégration passent un test de français dans une des salles de l'OFII. A.P.

3 QUESTIONS À...

GUILLAUME GERMAIN
DIRECTEUR PAR INTÉRIM DE L'OFFICE

« Nous nous adaptons à la réalité »

Quelles sont les tendances que vous pouvez observer sur l'origine d'une part, sur le nombre d'autre part, des ressortissants étrangers qui s'adressent à vous ?
Après deux années de crise sanitaire où les flux migratoires ont été ralentis, le rythme des arrivées a retrouvé le niveau observé en 2019. Les populations primo-arrivantes, notamment dans le cadre de l'asile, évoluent en fonction des réalités géopolitiques. La prise de l'Afghanistan par les talibans a conduit de nombreuses personnes à l'exode, ce qui fait qu'aujourd'hui les Afghans représentent la première nationalité des signataires du contrat d'intégration républicaine en Champagne Ardennes. Mais cette année 2022 aura aussi et surtout été marquée par l'accueil de nombreux déplacés ukrainiens.

Vous n'avez jamais eu le sentiment d'être submergé par un nombre trop grand de dossiers à traiter ?
Dans l'ensemble, nous connaissons en Champagne Ardennes une relative stabilité des flux des personnes signataires du contrat d'intégration républicaine (CIR) qui ont vocation à s'installer durablement sur le territoire national. Mais le rôle de notre établissement est de nous adapter à la réalité des mouvements migratoires dans le cadre de la réglementation en vigueur. Nous avons, par exemple, fait preuve d'une très grande agilité quand il s'est agi d'accueillir, il y a un an, les premiers déplacés ukrainiens. Aux côtés des préfectures, nous nous sommes adaptés pour faire face à une situation d'urgence.

Dans quelle mesure les gens qui "campent" à Saint-John-Perse peuvent-ils avoir affaire à vous ?
Il nous arrive régulièrement de rencontrer les personnes qui campent à Saint-John-Perse. Notre intervention n'est pas uniforme. Elle dépend de la situation administrative des personnes présentes. Si elles viennent d'arriver et sollicitent l'asile, nous les recevons en guichet unique des demandeurs d'asile et les orientons ensuite vers les hébergements dédiés le temps de l'examen de leurs demandes. S'ils sont, en revanche, en situation irrégulière, nous leur proposons l'aide au retour volontaire dans leur pays d'origine.

LES AUTRES POINTS

Service médical

Parmi ses missions, l'OFII assure celle du service médical. Là il s'agit de délivrer (ou pas) un titre spécial d'"étranger malade", en fonction de l'avis donné par un collège de trois médecins. En 2021, ce service a été sollicité près de 400 fois.

6,80 euros par jour

Le montant de l'ADA (allocation pour demandeur d'asile) est de 6,8 € par jour pour les personnes hébergées dans les CADA (centres d'accueil pour demandeurs d'asile, soit 204 euros/mois) et de 14,20 € pour non hébergées. À noter que pour un couple, ce n'est pas 6,8x2 ou 14,2x2, mais 10,2 euros par jour s'il est hébergé, et 17,6 euros par jour pour un couple non hébergé. L'allocation est « familialisée. »

Quatre motifs

Pour signer un contrat d'intégration républicaine (CIR) il existe quatre motifs possibles : la demande d'asile, le regroupement familial, le motif économique, et tout ce qui est "autre", comme des considérations humanitaires, risques de persécution, etc.

Les Afghans en tête

En 2022, 1 847 contrats d'intégration républicaine ont été signés sur l'ex-Champagne-Ardenne. Le premier pays d'origine était l'Afghanistan, avec 326 ressortissants, suivi du Maroc (154), de la Tunisie (103), de la Côte d'Ivoire (95) et de la Turquie (84). Rappelons que les Ukrainiens fuyant la guerre ne sont pas concernés par ce CIR, mais bénéficient d'une « protection » qui ne se veut que « temporaire ».

Nouveau dispositif

L'antenne rémoise de l'OFII est en train de déployer un nouveau dispositif, intitulé AGIR, comme Accompagnement Global et Individualisé des Réfugiés. « Il consiste à désigner un opérateur départemental pour accompagner les demandeurs vers le travail et vers le logement. »